

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01495 Numéro SIREN : 838 022 374 Nom ou dénomination : 3B
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2019 sous le numéro de dépôt 9573

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9573

Déposant :

Nom/dénomination : 3B

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 838 022 374

N° gestion : 2018 B 01495





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

1001 2019
9573
Date de service

Exercice ouvert le	01032018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SIRET 8 3 8 0 2 2 3 7 4 0 0 0 1 4		Mél : s.sasif@caidre-conseil.fr	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
-------------------	--	--------------------------	---------

Bénéfice imposable à 15%

3 000

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	Nom / Adresse
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SCALA
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ADRIEN BONNET 100 BIS RUE LEGENDRE 75014 PARIS		Tél: 0142127000	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:			Date: 24042019
			Lieu: MAISONS-ALFORT
			Qualité et nom du signataire:
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



Désignation de l'entreprise 3B SASU										Néant ☐ *																																																																																								
Adresse de l'entreprise 198 RUE JEAN-JAURES 94700 MAISONS-ALFORT																																																																																																		
SIRET 8 3 8 0 2 2 3 7 4 0 0 0 1 4																																																																																																		
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 0																																																																																																		
Durée de l'exercice précédent * 1 2																																																																																																		
Exercice N clos le 31/12/2018																																																																																																		
ACTIF																																																																																																		
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Brut 1</th><th>Amortissements-Provisions 2</th><th>Net 3</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td><td>Immobilisations incorporelles</td><td>010</td><td>012</td><td></td></tr><tr><td> Fonds commercial *</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td> Autres *</td><td>014</td><td>016</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations corporelles *</td><td>028</td><td>030</td><td></td></tr><tr><td>Immobilisations financières * (1)</td><td>040</td><td>4 000</td><td>042</td><td>4 000</td></tr><tr><td colspan="2">Total I (5)</td><td>044</td><td>4 000</td><td>048</td><td>4 000</td></tr><tr><td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td><td rowspan="2">STOCKS</td><td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production *</td><td>050</td><td>895</td><td>052</td><td>895</td></tr><tr><td>Marchandises *</td><td>060</td><td>817</td><td>062</td><td>817</td></tr><tr><td colspan="2">Avances et acomptes versés sur commandes</td><td>064</td><td>066</td><td></td></tr><tr><td rowspan="2">Créances (2)</td><td> Clients et comptes rattachés *</td><td>068</td><td>070</td><td></td></tr><tr><td> Autres * (3)</td><td>072</td><td>074</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Valeurs mobilières de placement</td><td>080</td><td>082</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Disponibilités</td><td>084</td><td>30 983</td><td>086</td><td>30 983</td></tr><tr><td colspan="2">Charges constatées d'avance *</td><td>092</td><td>094</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total II</td><td>096</td><td>32 695</td><td>098</td><td>32 695</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II)</td><td>110</td><td>36 695</td><td>112</td><td>36 695</td></tr></tbody></table>														Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		Fonds commercial *				Autres *	014	016		Immobilisations corporelles *	028	030		Immobilisations financières * (1)	040	4 000	042	4 000	Total I (5)		044	4 000	048	4 000	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	895	052	895	Marchandises *	060	817	062	817	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		Autres * (3)	072	074		Valeurs mobilières de placement		080	082		Disponibilités		084	30 983	086	30 983	Charges constatées d'avance *		092	094		Total II		096	32 695	098	32 695	Total général (I + II)		110	36 695	112	36 695
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																														
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012																																																																																															
	Fonds commercial *																																																																																																	
	Autres *	014	016																																																																																															
	Immobilisations corporelles *	028	030																																																																																															
	Immobilisations financières * (1)	040	4 000	042	4 000																																																																																													
Total I (5)		044	4 000	048	4 000																																																																																													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	895	052	895																																																																																												
		Marchandises *	060	817	062	817																																																																																												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066																																																																																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070																																																																																														
		Autres * (3)	072	074																																																																																														
	Valeurs mobilières de placement		080	082																																																																																														
	Disponibilités		084	30 983	086	30 983																																																																																												
	Charges constatées d'avance *		092	094																																																																																														
	Total II		096	32 695	098	32 695																																																																																												
	Total général (I + II)		110	36 695	112	36 695																																																																																												
PASSIF																																																																																																		
<table border="1"><thead><tr><th colspan="2"></th><th>Exercice N 1</th><th>NET</th></tr></thead><tbody><tr><td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td><td>Capital social ou individuel *</td><td>120</td><td>4 000</td></tr><tr><td>Écarts de réévaluation</td><td>124</td><td></td></tr><tr><td>Réserve légale</td><td>126</td><td></td></tr><tr><td>Réserves réglementées *</td><td>130</td><td></td></tr><tr><td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)</td><td>131</td><td></td></tr><tr><td>Report à nouveau</td><td>134</td><td></td></tr><tr><td>Résultat de l'exercice</td><td>136</td><td>9 452</td></tr><tr><td>Provisions réglementées</td><td>140</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total I</td><td>142</td><td>13 452</td></tr><tr><td colspan="2">Provisions pour risques et charges</td><td>Total II</td><td>154</td><td></td></tr><tr><td rowspan="5">DETTES (4)</td><td>Emprunts et dettes assimilées</td><td>156</td><td></td></tr><tr><td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td><td>164</td><td></td></tr><tr><td>Fournisseurs et comptes rattachés *</td><td>166</td><td>2 305</td></tr><tr><td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)</td><td>169</td><td></td></tr><tr><td>Produits constatés d'avance</td><td>174</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Total III</td><td>176</td><td>23 242</td></tr><tr><td colspan="2">Total général (I + II + III)</td><td>180</td><td>36 695</td></tr><tr><td rowspan="3">RENVIS</td><td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td><td>193</td><td></td></tr><tr><td>(2) Dont créances à plus d'un an</td><td>197</td><td></td></tr><tr><td>(3) Dont compte courant d'associés débiteurs</td><td>199</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td><td>195</td><td></td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *</td><td>182</td><td>4 000</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *</td><td>184</td><td></td></tr></tbody></table>														Exercice N 1	NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126		Réserves réglementées *	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		Report à nouveau	134		Résultat de l'exercice	136	9 452	Provisions réglementées	140		Total I		142	13 452	Provisions pour risques et charges		Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 305	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		Produits constatés d'avance	174		Total III		176	23 242	Total général (I + II + III)		180	36 695	RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(2) Dont créances à plus d'un an	197		(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199				(4) Dont dettes à plus d'un an	195				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 000			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
		Exercice N 1	NET																																																																																															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000																																																																																															
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																
	Réserve légale	126																																																																																																
	Réserves réglementées *	130																																																																																																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131																																																																																																
	Report à nouveau	134																																																																																																
	Résultat de l'exercice	136	9 452																																																																																															
	Provisions réglementées	140																																																																																																
	Total I		142	13 452																																																																																														
	Provisions pour risques et charges		Total II	154																																																																																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156																																																																																																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																																																																																																
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	2 305																																																																																															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169																																																																																																
	Produits constatés d'avance	174																																																																																																
Total III		176	23 242																																																																																															
Total général (I + II + III)		180	36 695																																																																																															
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193																																																																																																
	(2) Dont créances à plus d'un an	197																																																																																																
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199																																																																																																
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195																																																																																															
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 000																																																																																														
		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																																																																																															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise 3B SASU

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 31/12/2018

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	12 438	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	113 306	
		Services *		217		218		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	125 744	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	251	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(817)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	45 308	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(895)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	30 819	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *					250	31 501	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 691	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260		
Total des charges d'exploitation (II)						264	114 859	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	10 885	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 433	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	9 452	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		314				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318						
	Provisions non déductibles *	322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	1 433					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999						
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexties A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992					
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346			350	1 330	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655					
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	9 555
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356					
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	9 555	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		401		406			
		Autres	410		412		411		416			
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426			
	Constructions		430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers		450		452		451		456			
	Matériel de transport		460		462		461		466			
	Autres immobilisations corporelles		470		472		471		476			
Immobilisations financières			480		482	4 000	481		486	4 000		
TOTAL			490		492	4 000	494		496	4 000		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		501		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		516	
	Constructions	520		522		521		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		541		546	
	Matériel de transport	550		552		551		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		566	
TOTAL		570		572		571		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virees de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1			2			3			4			5			
		6			7			8			9			10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	①	②		③		④		Court terme *	Long terme								
									19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧				
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		588		587		589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)				579			Regularisations	590			583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 49 <i>terdecies</i>)										591							
TOTAL								596		585			597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



[Signature]

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 3B SASU

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amen. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise: 3B SASU		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/03/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 0	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			



Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 3 8 0 2 2 3 7 4

Dénomination de l'entreprise

3B SASU

Adresse (voie)

198 RUE JEAN-JAURES

Code postal

94700

Ville

MAISONS-ALFORT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.



J. J. J.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le 31/12/2018

SIREN 838022374

Dénomination de l'entreprise 3B SASU

Adresse (voie) 198 RUE JEAN-JAURES

Code postal 94700 Ville MAISONS-ALFORT

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



Signature

3B

Société par actions simplifiée à associé unique
Au Capital de 1 000 Euros

ETAT DE SYNTHESE
AU 31 DECEMBRE 2018

A N N E X E

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

1



SASU 3B

L' ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDÈLE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2018**.

PRESENTATION :

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la SASU 3B, au capital de 1 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, un bénéfice net de 9 555 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 125 744 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2018 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



SASU 3B

Annexe

31 DECEMBRE 2018

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

1 – Immobilisations incorporelles 0 Euros

- Fonds de commerce 0
- Frais Etablissement 0

2 – Immobilisations corporelles 0 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage 15 %
- Matériel de transport 20 %
- Agencement 10%

3 – Dépôt 4 000 Euros

4 – Stock 1 712 Euros

- Il est composé de marchandises 1 712

5 – Créances 0 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

- Crédit de TVA 0
- Etat Impôt 0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 30 983 Euros

- Caisse 27 873
- Banque 3 109
- VMP 0



3B

Annexe

31 DECEMBRE 2018

B- PASSIF

1 – Capital 1 000 Euros

Au 31 Décembre 2018, sa répartition est la suivante :

- MR BOUAZAR BRAHIM 1 000 Euros

Les parts sociales sont de 40 Euros chacune.
Le gérant de la société est MR BOUAZAR ABELLA

2 – Report à nouveau 0 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2018 statuant sur les comptes.

3-Réserve légale 0 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 0 Euros

- Emprunt 0 Euros
- Banque 0 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 2 305 Euros

- Fournisseurs 2 305 Euros

6 – Emprunts et dette financières 0 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2018.
Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 7 938 Euros

- Rémunérations dues 2 948 Euros
- Organismes sociaux 3 137 Euros
- Impôts et taxes 1 853 Euros
-Charges à payer 0 Euros



CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<u>1 – Chiffre d'affaires</u>		125 744 Euros
- Montant France 2018	125 744 Euros	
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2018		125 744 Euros

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Etat néant.



3B
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 198 RUE JEAN JAURES
94700 MAISONS ALFORT

R.C.S. Créteil B 838 022 374

RAPPORT DE GESTION PRESENTE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN
2019

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	125 744 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	125 744 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	114 859 Euros
Laissant apparaître une perte nette d'exploitation de	10 885 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	251 Euros
. Variation de stock	(817) Euros
. Achats matières premières	45 308 Euros
. Variation de stock	(895) Euros
. Autres achats et charges externes	30 819 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	0 Euros
. Salaires et traitements	31 501 Euros
. Charges sociales	8 691 Euros



Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	0 Euros
. Les charges financiers	0 Euros
. Charges exceptionnelles	0 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 9 452 après paiement impôts pour un montant de 1 433 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0 Euros
- report à nouveau	9 452 Euros

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre dispositions, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinqués (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président.



3B
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 198 RUE JEAN JAURES
94700 MAISONS ALFORT

R.C.S. Créteil B 838 022 374

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2019

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

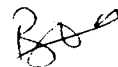
- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 8 892 **Euros**
versée à **MR BOUAZAR ABELLA**
en contrepartie de ses fonctions de gérant

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.

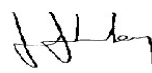
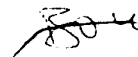


FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2019

<u>NOM , PRENOM</u> <u>DES ASSOCIES</u>	<u>NOMBRE</u> <u>DE PARTS</u>	<u>NOMBRE</u> <u>DE VOIX</u>
1. MR BOUAZAR BRAHIM	100	100
	----	----
TOTAL	100	100

La présente feuille de présence faisant apparaître que 1 actionnaire sont présents ou représentés, porteurs de 100 action auxquelles sont attachées 100 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les associés soussignés.

Maisons Alfort, le 1er Juin 2019



3B
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 198 RUE JEAN JAURES
94700 MAISONS ALFORT

R.C.S. Créteil B 838 022 374

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à MR BOUAZAR BRAHIM de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 9 452 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0
- report à nouveau	9 452



TROISIEME RESOLUTION

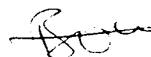
L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- La somme de 8 892 **Euros**
Versée à **MR BOUAZAR BRAHIM**
En contrepartie de ses fonctions de Président.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.



3B
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 198 RUE JEAN JAURES
94700 MAISONS ALFORT

R.C.S. Créteil B 838 022 374

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2019

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 9 452 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	0 Euros
- report à nouveau	9 452 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



3B
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 1 000 Euros

Siège Social : 198 RUE JEAN JAURES
94700 MAISONS ALFORT

R.C.S. Créteil B 838 022 374

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les associés de la société « **3B** », Société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 Euros, divisé en 100 actions de 10 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

-	Mr BOUAZAR BRAHIM, Propriétaire de	
	, ci	100 actions

Soit au total, ci	100 actions
--------------------------	--------------------

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr BOUAZAR BRAHIM**, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- **L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2018,**
- **Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.**

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2018, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Monsieur BOUAZAR brahim de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 9 452 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale :	0 Euros
- report à nouveau :	9 452 Euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

-la somme de 8 892 Euros
versée à MR BOUAZAR ABELLA
en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.

